

# Rapport annuel 2006

## Ressort contacts internationaux / déléguées ICM

Rappel: L'ICM (International Confederation of Midwives, fondée en 1919, est l'association de 87 fédérations de sages-femmes issues de 73 pays. Aujourd'hui encore, l'ICM poursuit assidûment sa mission, celle de soutenir dans le monde entier les objectifs, les espoirs et les efforts des sages-femmes, en améliorant ainsi les conditions de vie des femmes en âge de procréer, celles de leurs nouveaux-nés et de leurs familles.

En février à Berlin, et en novembre à Belfast, ont eu lieu les deux premières rencontres des déléguées du groupe nouvellement constitué de l'Europe centrale de l'ICM (ZEG, Zentraleuropäische Gruppe), sous la direction d' Andrea Stiefel. Y étaient représentées, en février 14 fédérations de sages-femmes, et en novembre, 10.

Il s'agissait pour nous de faire mieux connaissance et de définir les étapes futures envisageables, ainsi que nos objectifs d'ordre général.

Parmi nos objectifs formulés, une partie importante est constituée de la collaboration et des échanges entre les différentes fédérations européennes, sous quelque forme que ce soit. De plus, le ZEG aimerait encourager l'attention et l'intérêt du monde politique, des médias et de la société sur nous, sages-femmes, et sur notre travail. Il nous a semblé que le 5 mai (Journée internationale de la sage-femme : "Le monde a besoin de sages-femmes, aujourd'hui plus que jamais") était tout adapté pour lancer une première action commune. Plusieurs importants lâchers de ballons doivent avoir lieu le 5.5.2007 à midi, heure d'Europe centrale. Un communiqué de presse correspondant sera distribué. Les deux autres groupes européens de l'ICM ont été également informés de cette manifestation, et invités à y participer. Chaque fédération décide elle-même de l'organisation donnée à cette action. Le comité central a donné son accord pour qu'une manifestation puisse avoir lieu en Suisse. La planification est en route.

Un autre objectif du ZEG pouvant représenter un intérêt pour la FSSF est la mise en commun d'informations sur les fédérations respectives, en ce qui concerne leurs structures, collaborations, finances, etc. On constate un grand intérêt pour mieux connaître les modes de fonctionnement existant dans les autres fédérations. Nous avons prévu de réunir ces informations au cours de l'année 2007, de les ordonner pour les rendre plus claires, et ainsi, qui sait, peut-être auront nous quelques surprises.

Différents groupes de sages-femmes se forment et travaillent pendant des heures autour de thèmes d'actualité pour notre profession. Il s'agit de formuler des papiers de principe pouvant être utilisés, soit par les fédérations respectives, soit par des groupes de sages-femmes, ou encore à titre personnel dans des buts variables. Ceux-ci peuvent être consultés sous [www.internationalmidwives.org](http://www.internationalmidwives.org). Certains d'entre eux ont déjà été traduits en allemand tels que les suivants: „Définition de la sage-femme“ et „Sage-femme : une profession autonome“. J'ai traduit ce dernier en été 2006, et le joins ci-dessous au rapport annuel.

Penny Held (déléguée jusqu'en 2005), Jocelyne et moi, avons été invitées en juin à la réunion des présidentes pour parler un peu de l'ICM et de notre travail en tant que déléguée. Nous avons apprécié le film de Renske Drejer sur l'ancien groupe des déléguées européennes de l'ICM, ce qui nous a donné l'occasion d'activer nos zygomatiques.

Quelques perspectives pour 2007: une rencontre du ZEG est prévue en avril pour la préparation d'un meeting PAN-européen (janvier 2008). Nos souhaits et projets doivent également y être envisagés, en prévision du congrès international des sages-femmes de 2008. Plus d'informations sont disponibles sur ces thèmes: [www.midwives2008.org](http://www.midwives2008.org) [www.rcm.org.uk](http://www.rcm.org.uk) et [www.internationalmidwives.org](http://www.internationalmidwives.org).

## EMA

Cet été, Lucia Mikeler n'a malheureusement pas pu participer au congrès annuel.

Des différents ont eu lieu en 2006 au sujet de la cotisation d'adhésion de la FSSF à l'EMA (Association des sages-femmes européennes). La FSSF a voulu obtenir des éclaircissements du fait que le montant de notre cotisation a été majoré dans le sens d'une affiliation à part entière, bien que notre statut en tant qu'observateur sans droit de vote soit resté inchangé. On m'a demandé d'effectuer cette demande, ce que j'ai fait par écrit. Nous espérons recevoir une réponse claire au cours de l'année 2007.

Zuzka Hofstetter  
Janvier 2007

Prise de position de l'ICM

## SAGE-FEMME: UNE PROFESSION AUTONOME

### CONTEXTE

L'objectif de cette prise de position est de définir clairement le métier de sage-femme comme une profession autonome, indépendante des autres professions de la santé.

Dans de nombreuses régions du monde, les sages-femmes ont du mal à faire reconnaître leur métier comme une profession autonome. Le mot autonomie vient du grec *autos*, qui signifie « soi-même » et *nemein* ou *nomos*, qui signifie « décider, agir », d'où l'idée « d'autogestion ». Par conséquent, l'autonomie professionnelle signifie que les sages-femmes définissent et contrôlent par elles-mêmes les normes de la formation, de la réglementation et de l'exercice de la profession de sage-femme. Il ne faut pas confondre le concept d'autonomie professionnelle avec celui de l'exercice indépendant ou privé de la profession de sage-femme.

L'exercice autonome de la profession de sage-femme permet à ces dernières de remplir leur contrat avec la société en prodiguant des soins éthiques, d'excellente qualité, actualisés et basés sur la preuve aux femmes en âge de procréer et à leurs familles, selon la Définition de la sage-femme 2005 de l'ICM. Cependant, dans de nombreuses régions du monde, ce sont des individus sans aucune connaissance ni compétence en obstétrique qui définissent les conditions de formation et d'exercice de la profession de sage-femme.

Ailleurs, même si ce sont les sages-femmes elles-mêmes qui définissent la formation et l'exercice de la profession, la réglementation de l'exercice de l'obstétrique est entre les mains d'autres professionnels de la santé ou d'agents gouvernementaux cherchant à contrôler et à limiter leur champ d'activité. De même, l'utilisation abusive de lignes de conduite, de protocoles, ainsi que l'usage par l'employeur d'obligations contractuelles non conformes aux compétences, peuvent contribuer au fait que l'exercice professionnel des sages-femmes ne cesse de s'amenuiser.

Ces réalités doivent changer si nous voulons que les femmes puissent tirer tous les bénéfices des soins que peut fournir la sage-femme.

L'ICM estime que:

Le métier de sage-femme est l'un des plus anciens et des plus respectés au monde. Il a ses racines dans les sagesses et les philosophies anciennes, et respecte son contrat avec la société en coopérant avec les femmes et avec les communautés. L'exercice moderne de la profession de sage-femme inclut un engagement de la part de chaque praticien ou praticienne, de maintenir en permanence à jour ses connaissances et compétences, conformément au Code de déontologie international de l'ICM.

## POSITION

La profession de sage-femme inclut tous les éléments qui définissent une profession. À savoir :

- Un ensemble de connaissances unique
- Un code de déontologie
- Une auto-gouvernance
- Des processus de prise de décision
- Une reconnaissance de la société par le biais de la réglementation

L'ensemble des connaissances de la sage-femme se reflète dans sa philosophie et dans son modèle de prise en charge. Il s'appuie également sur les connaissances issues des sciences sociales et du comportement, à l'instar d'autres professions de la santé.

Par conséquent, la profession de sage-femme définit:

- Les critères d'entrée dans la profession
- Les compétences essentielles théoriques et pratiques
- Les normes et le champ d'activité conformément aux exigences locales ou nationales pour les soins en obstétrique, et aux mécanismes réglementaires en vigueur

## PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES ASSOCIATIONS MEMBRES

Les associations membres sont incitées à utiliser cet exposé de prise de position en tant que guide pour agir au niveau politique et juridique, et pour maintenir l'autonomie de la profession de sage-femme, ceci afin de mieux répondre aux besoins des femmes enceintes et de leurs familles.

Traduit de l'anglais par Zuzka Hofstetter  
Déléguée ICM, Suisse, 2006

Corrections de la version allemande Penny Held